

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	38

L'An deux mille dix et le mardi 30 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 23 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil à Louvie-Juzon, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

**Présents titulaires :** M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS Jean-Claude, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONNAVE, CASAU, CASADEBAIG Robert, LABERNADIE, SARRAILH, BOUSQUET, SANZ, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, GANTCH, CASENAVE, TOUTU, LAMOURE, MOUNAUT Marie-Josée et HOURQUEIG.

**Présent(s) suppléant(s) :** Mme CATRIULET (représentant de M. CAMBILHOU)  
M. MOUNAUT (représentant de M. SACAZE)  
M. GASSIE (représentant de M. LAUR)  
Mme ARRIBE-PAROIX (représentant de M. BOUSSOU)

Mme NOUGUE-DEBAT donne procuration à M. CASADEBAIG Robert

**Secrétaire de séance :** M. CASADEBAIG Didier

**OBJET : Service GENERAL – Désignation de représentants de la CCVO au conseil d'administration du collège de Laruns**

Le Président informe que le décret n°85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement, article 11 précise que le conseil d'administration des collèges comprend trois représentants de commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DESIGNE** comme représentants de la CCVO

- Mme TOUTU Patricia pour le collège « Les Cinq Monts » à Laruns.



Extrait certifié conforme,  
le Président

Francis COUROUAU

REÇU

le - 2 DEC. 2010

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE